



# Conseil général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

### **1. Bienvenue du Président**

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux intervenantes et intervenants de se lever et de rappeler leur nom pour faciliter le travail de la Secrétaire. Il signale également que la séance est enregistrée afin de simplifier la rédaction du procès-verbal.

### **2. Appel**

Excusé·e·s : Mmes Géraldine Comby, Émilie Crellier, Cécile Ehrensperger, Francine Meyer, Déborah Rohrbach, Annick Rosset, et Daniela Sorio

MM. Vincent Barbay, Jean-Marc Baudin, Louis Derungs, Emmanuel Léchaire, Thierry Meyer et Olivier Vauthey

Non excusé·e·s : M. Oscar Prince

Sur 45 membres que compte le Conseil, 31 sont présents, le quorum est donc atteint.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président demande une modification de l'ordre du jour afin d'y ajouter l'élection statutaire d'un·e délégué·e AIEBBM. Il demande s'il y a cinq personnes pour soutenir cette modification. Plusieurs personnes de l'assemblée lèvent la main pour approuver l'ajout de l'élection d'un·e délégué·e AIEBBM.

M. D. Mayor sollicite un vote pour approuver l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté lors du vote à main levée.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025**

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir d'éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 12 juin 2025.

M. Jean-Marc Berguer fait remarquer qu'à la page 104, il est précisé : « En cas de dépassement du budget, un préavis sera présenté au Conseil... », il ne s'agit pas d'un préavis, mais d'une information.

M. Olivier Wacht signale que la dernière page indique que la prochaine séance aura lieu le 12 octobre 2025 à la place du 2 octobre 2025.

M. D. Mayor procède au vote à main levée pour l'adoption de la séance ordinaire du 12 juin 2025 avec les modifications apportées par M. J.-M. Berguer et M. O. Wacht, puis annonce que le procès-verbal est approuvé avec une abstention.

## **5. Admissions – démissions**

Le Président annonce l'admission de M. Didier Bolay. Il procède à son assermentation, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil général de Mollens. Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que Conseiller.

## **6. Election d'un-e délégué-e AIEBBM**

M. D. Mayor explique que M. Juan-Ramòn Merino De Tiedra n'a pas encore été remplacé. En effet, lors de la dernière séance, Mme Marjolaine Fleury a été élue en tant que remplaçante, mais il faut deux délégué-e-s AIEBBM. Le Président demande s'il y a un-e volontaire pour ce poste.

M. Philippe Gendret se porte volontaire.

M. P. Gendret étant le seul à se présenter est élu tacitement.

Mme Angèle Deillon précise que la prochaine assemblée générale de l'AIEBBM aura lieu la semaine prochaine et que, en principe, les deux délégués devraient y être présents. Toutefois, si l'un d'entre eux ne peut pas y assister, la suppléante pourrait le remplacer. Et comme les délais sont très courts, il faudrait voir en fin de séance si l'un des deux ne peut pas y aller pour que Mme M. Fleury, la suppléante, en soit informée.

## **7. Préavis n° 07/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à la demande d'un crédit d'aménagement de mesures en faveur de la nature dans l'espace bâti**

M. D. Mayor explique qu'il y a deux rapports, un rapport majoritaire et un minoritaire.

### 7.1 Rapports de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. O. Wacht pour la lecture du rapport majoritaire de la Commission de gestion et des finances.

Aucune question n'est soulevée.

M. D. Mayor cède la parole à M. Nicolas Bally pour la lecture du rapport minoritaire de la Commission de gestion et des finances.

M. P. Gendret souhaite faire un commentaire sur le préavis, qui le met mal à l'aise, car il ne voit pas le sérieux de la démarche. Il a lu le rapport en annexe sur la biodiversité du Parc Jura vaudois et estime qu'il s'agit d'une simple circulaire qui pourrait s'adapter à n'importe quel village. De plus, comme l'a souligné M. N. Bally, investir dans une période économique difficile n'est peut-être pas très judicieux. Il s'interroge également sur la pertinence de la gestion de la verdure, car ils ont planté des arbres d'alignement sur la place du village en plein mois de juillet ; il a donc fallu les arroser souvent. À peine plantés, il a fallu déjà les tailler, en pleine saison. De plus, ils parlent d'écologie, mais il faut dégrapper, c'est-à-dire enlever le goudron pour mettre des pavés, et écologiquement, le fait de devoir effectuer ce travail en utilisant du diesel pour enlever le goudron n'est pas très judicieux. De plus, le cimetière est entouré de pâturages bio sans traitement. Selon lui, il faudrait se concentrer sur le retard pris dans la gestion immobilière du village. Enfin, faisant partie de la Commission « règlement communal du cimetière », ils ont fait des propositions sur le cimetière et il trouve dommage de saucissonner et de faire entrer dans le préavis l'entrée du cimetière alors qu'il imagine

que des propositions vont bientôt arriver. Il salue cependant le travail effectué pour ce préavis.

M. Hervé Le Pezennec est également partagé sur ce préavis. Selon lui, il y a plusieurs choses dans un même préavis. S'il ne comprend pas la nécessité d'enlever le goudron du chemin menant au cimetière, il estime en revanche qu'il est effectivement nécessaire de planter des arbres sur la place de jeux pour y faire de l'ombre et créer un endroit frais. Il demande s'il est possible de distinguer les points intéressants, et dans ce cas, il pencherait plutôt pour arboriser la place de jeux. Concernant la Halle des fêtes, il ne sait pas s'il est nécessaire d'agir, il n'a pas d'avis là-dessus, mais il est favorable à l'enlèvement de la partie du chemin menant au cimetière.

Mme M. Fleury tient à souligner que la Place de l'Amitié est accueillante. Elle a été beaucoup utilisée pendant l'été et elle n'a rien à redire au sujet des arbres.

Mme A. Deillon tient à apporter quelques précisions au nom de la Municipalité. Ce préavis fait suite à une proposition du Parc Jura vaudois, dont la Commune de Mollens est membre, de réaliser un diagnostic biodiversité, pour lequel la Commune s'était inscrite en 2023. Ce diagnostic était subventionné à 100 % par le Canton. Il s'agissait de dresser un état des lieux de l'espace bâti, et non des terrains agricoles et des forêts. L'objectif était ensuite de proposer des mesures pour favoriser la nature et la biodiversité. En ce qui concerne l'annexe mentionnée par M. P. Gendret, elle explique qu'il en manquait une partie, ce qui donnait l'impression d'un document un peu bancal. Il s'agissait en fait d'un document qu'ils ne souhaitaient pas communiquer tel quel, car il contenait une liste de tableaux Excel avec de nombreuses mesures qui n'ont pas toutes été retenues. Ils ont donc estimé qu'il n'y avait pas d'intérêt à tout transmettre. La Municipalité a sélectionné les propositions qui lui semblaient les plus pertinentes, sachant que ce préavis arrive également à point nommé, car des subventions sont disponibles, notamment pour les plantes qui pourront être plantées dans les espaces publics où il n'y a pas d'ombre actuellement. Ils sont conscients que ce n'est pas forcément le bon moment pour Mollens, car la Commune a beaucoup de projets en lien avec les bâtiments, mais il s'agit d'une planification conjointe de la Municipalité, de la Commission de gestion et des finances et de la Commission des bâtiments, avec un fil rouge qui consiste à faire les choses petit à petit. Dans l'idéal, ils aimeraient pouvoir financer certains projets avec d'autres projets qui aboutiraient, d'où ces 10'000.- francs pour la nature.

Mme A. Deillon nous montre ensuite un schéma partagé par le Parc Jura vaudois pour nous donner une idée approximative de la répartition des végétaux.

Secteur de la place de jeux et alentours : ajouter des arbres. Nous sommes tributaires du réservoir qui se trouve en dessous, donc ils ne peuvent pas planter où ils veulent. L'idée est d'en planter un maximum, en choisissant des essences résistantes au réchauffement climatique et à la sécheresse, mais avec une canopée suffisamment grande pour pouvoir s'y tenir agréablement dessous, et de renforcer la haie en ajoutant quelques plantes pour la redensifier.

Secteur de l'accès au cimetière : remplacer les arbres abattus à l'entrée, refaire une allée digne de ce nom et procéder à un dégrappage afin de préserver l'aspect végétal du lieu. Ce dégrappage permettra également de rendre le cimetière carrossable pour le corbillard et d'y créer des places de stationnement. Quant au reste, des propositions

seront reprises lors d'un préavis successif, à la suite du travail de la Commission « règlement communal du cimetière ».

Secteur de la Place des Ochettes : deux arbres avaient déjà été plantés dans le cadre d'un projet précédent en lien avec ladite place. L'idée est maintenant d'y ajouter des arbres pour apporter de l'ombre sur la place de pique-nique et les bancs qui s'y trouvent, afin que les gens puissent en profiter en journée, quand il fait beau. La haie d'arbustes indigènes servirait à séparer les deux espaces, public et privé (exploité par le groupement forestier).

Elle nous informe également que la Municipalité souhaite mettre le projet du chemin vers la Halle des fêtes en stand-by. Autrement dit, si nous acceptons le préavis ce soir, la haie de la Halle des fêtes ne sera pas plantée, car lors de la rencontre avec la commission de gestion et des finances, une personne a attiré l'attention sur le fait qu'il y avait un accès à deux parcelles (110 et 123) depuis ce chemin, respectivement le domaine public, qui était nécessaire pour l'activité agricole. Étant donné qu'il n'y avait pas de servitude inscrite, ils n'étaient pas censés le savoir. En cherchant, ils se sont aperçus que ce chemin n'est pas un domaine public, car il se situe sur la parcelle 1. Il y a donc un problème au niveau du cadastre, qu'il faut clarifier. Puisqu'ils doivent régulariser cet aspect, ils ont souhaité sortir cette haie du projet. Ce qui ne changera pas les conclusions du préavis. Elle tient ensuite à préciser qu'ils n'ont pas l'ambition de vouloir sauver la biodiversité cantonale en plantant quelques arbres à Mollens ; l'idée était vraiment de profiter du diagnostic effectué par le Parc Jura vaudois et des subventions qui courent jusqu'en 2030 pour arboriser davantage nos espaces publics. Mme A. Deillon nous rappelle que toutes ces subventions s'inscrivent dans le plan climat du Canton, un projet pour la période 2019-2030, et que, à l'échéance de ce terme, les communes devront également se doter d'un règlement sur la nature et la préservation du paysage, dans lequel elles devront mettre en avant les mesures prises sur le domaine communal, surtout au niveau du village, afin de répondre à ces injonctions légales de préservation du climat et d'anticipation du réchauffement climatique.

M. Roger Santschy demande s'ils parlent d'arbres ou d'arbustes en ce qui concerne la place de jeux.

Mme A. Deillon dit qu'il s'agit d'arbres, mais qu'ils ajouteront des buissons par la suite pour rendre l'ensemble plus esthétique.

M. R. Santschy rappelle qu'une citerne avait été mentionnée, expliquant qu'en raison de sa présence, la plantation d'arbres n'était pas envisageable.

Mme A. Deillon répond que, sous la place de jeux, il y a effectivement le bassin de rétention des eaux de pluie qui recouvre certaines parties, mais que toute la partie côté Montricher n'est pas sur le réservoir. Il serait donc possible d'y planter des arbres.

M. R. Santschy demande sur quelle largeur.

Mme A. Deillon répond que cela devra être déterminé avec le paysagiste, qui est déjà venu sur place et qui effectuera les sondages nécessaires. Un plan est consultable au greffe.

Selon l'essence de l'arbre et la nature de ses racines, M. R. Santschy indique qu'il faudra, à terme, procéder à la réfection du réservoir.

Mme A. Deillon pense que les racines iront plutôt là où c'est plus facile d'aller, plutôt que de pousser contre le béton. Sachant que le bassin n'est pas censé être rempli, il doit faire le plein et déverser l'excédent. Ce n'est pas un système de récupération d'eau pour réutilisation, c'est vraiment juste un système de trop-plein.

M. R. Santschy ne voit pas où est la logique, s'il faudra le refaire dans 15 ans puisqu'on a mis des arbres.

Mme A. Deillon explique que l'idée est justement de travailler avec des professionnels qui connaissent cet aspect, afin qu'ils nous proposent des essences répondant à ces différents critères.

M. R. Santschy s'enquiert de savoir si quelque chose leur a déjà été proposé.

Mme A. Deillon indique qu'une liste d'essences est effectivement proposée dans le plan climat, consultable sur le site du Parc Jura vaudois, avec les différentes espèces indigènes et disponibles. Ce sont ces essences-là qu'ils vont choisir. L'idée est de choisir des essences compatibles avec ce lieu.

M. R. Santschy souligne que si l'on regarde l'érable qui se trouve sur la Place de l'Amitié, il va devenir énorme et il y a un risque que quelque chose bouge en dessous.

Mme A. Deillon explique que les tilleuls du Parc du Château sont entourés de nombreuses canalisations, mais que les racines y ont tout de même trouvé leur chemin. Elle dit qu'ils ne planteront pas d'arbres au-dessus d'une canalisation, mais pense que certaines essences pourront y être plantées. Ils souhaitent travailler davantage sur la densité du feuillage de l'arbre que sur un arbre qui atteindrait 30 mètres de hauteur. L'idée est de rester à une hauteur raisonnable, mais surtout d'avoir un feuillage dense.

M. P. Gendret remercie pour ces explications, mais il se range à la proposition de M. H. Le Pezennec de planter des arbres sur la place de jeux. S'il y a des problèmes de sous-sol, il suffirait de planter des pieds de vigne, peu coûteux, avec un support en bois, pour que les personnes soient à l'abri du soleil. Dans un souci de budget, il faudra faire attention aux frais d'entretien qui pourraient survenir par la suite, car déjà, cet été, le massif au centre du village était en herbe toute la saison, car il n'a pas été arrosé, et les bords des routes n'ont pas été fauchés. L'employé communal a déjà beaucoup de travail et ne peut pas passer partout. Il estime qu'il faut rester simple et réaliste.

M. Jean-Marcel Cuvit souligne le fait que le Canton nous accorde des subventions ne signifie pas pour autant que nous devons dépenser de l'argent. Ce n'est pas parce que le Canton nous octroie 60 % du montant que nous devons nous précipiter pour réaliser les travaux. Le gros de ce préavis est inutile. Il est d'accord pour planter des arbres à la Place de l'Amitié et à la Place des Ochettes, mais le reste ne sert à rien et n'apporte rien à la biodiversité. Il s'agit d'un gaspillage d'argent public.

Mme A. Deillon comprend le point de vue, mais tient à préciser qu'il ne faut pas se raccrocher à l'aspect de la biodiversité ; l'idée est de favoriser la nature dans l'espace bâti. Le Parc Jura vaudois prend des mesures en faveur de la biodiversité, mais ce n'est pas forcément quelque chose qui a été fait dans un premier temps pour favoriser la biodiversité. Ils en tiennent compte dans les projets, mais l'idée est d'apporter de la nature et de la fraîcheur aux espaces publics du village.

M. Eric Santschy demande si les subventions cantonales ont été accordées.

Mme A. Deillon dit qu'elles ont été confirmées par le Canton, puisqu'ils ont dû faire une demande pour nous présenter le préavis.

M. N. Bally demande s'ils feront un préavis l'année prochaine, si nous serons encore dans les délais et si le Canton nous donnera encore des subsides. Ils pourraient alors redimensionner le projet en ne conservant que ce qui nous est utile.

Mme A. Deillon n'est pas sûre que nous puissions nous prononcer ce soir que sur certains aspects du préavis, car c'est sur les conclusions du préavis qu'il faut voter.

M. D. Mayor affirme qu'ils ont la possibilité de retirer le préavis.

Mme A. Deillon explique qu'ils ne sont pas obligés de passer par un préavis pour obtenir les subventions. Dans le cas présent, il s'agit d'un projet global qui a un certain coût et qui n'est pas prévu au budget. Ils doivent donc faire un préavis en tant que Municipalité, mais les subventions ne sont pas disponibles uniquement sur préavis.

Mme Linda Baudin demande si, en enlevant la haie du chemin de la Tulière, il y a toujours la même somme de subvention.

Mme A. Deillon répond par la négative, expliquant que la subvention est proportionnelle au nombre d'arbres et d'arbustes plantés. Il y a un certain montant par arbre, par arbuste indigène et pour le dégrappage selon la superficie. Cela sera donc revu en fonction de ce qui sera annoncé au Canton.

M. R. Santschy demande si la création d'une place avec des grilles-gazon serait subventionnée par le Canton, à la suite du projet du cimetière.

Mme A. Deillon indique que le Canton subventionne une partie des travaux de dégrappage et de pose des grilles-gazon.

M. R. Santschy suggère de poser des grilles-gazon en bas du village afin de remplacer les places perdues au milieu de celui-ci.

Mme A. Deillon affirme qu'ils n'ont pas le droit, car il s'agit d'une zone agricole.

M. R. Santschy s'enquiert du cimetière.

Mme A. Deillon affirme que le cimetière est une zone d'utilité publique.

Avant de passer au vote, le Président demande s'il y a d'autres questions.

M. Jean-Jacques Bolay demande s'il est possible de voter à bulletin secret.

M. D. Mayor demande à l'assemblée si elle est d'accord pour voter à bulletin secret, car pour ce faire, il faut que le cinquième de l'assemblée soit d'accord.

L'assemblée vote à la majorité pour le vote à bulletin secret.

Le Président prépare l'urne et le Bureau distribue le matériel nécessaire à la votation à bulletin secret.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 07/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à la demande d'un crédit d'aménagement de mesures en faveur de la nature dans l'espace bâti
- ouï le rapport majoritaire de la Commission de gestion et des finances,
- ouï le rapport minoritaire de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote par bulletin secret, de refuser ledit préavis avec 5 pour, 25 contre et 2 abstentions.

## **8. Préavis n° 08/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour réaliser la réfection d'urgence de la toiture de la Halle des fêtes**

### 8.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. Olivier Wacht pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

M. R. Santschy a une question au sujet du point « Étude et installation de chantier : CHF 32 484,40 ». Il demande si l'étude n'a pas déjà été réalisée.

M. P. Dehais dit qu'effectivement, l'architecte est venu sur place pour regarder comment faire la toiture, car il y a un certain nombre de choses qu'il faut anticiper pour les projets futurs, comme l'isolation. Ce travail est déjà compris dans ce montant.

M. Alexandre Rosset a une question concernant le déblayage des fibres de ciment. En effet, à l'époque, Eternit reprenait ces plaques. Est-ce que cette pratique est toujours en vigueur ?

M. J.-M. Berguer dit que ce n'est plus en vigueur, mais l'entreprise a pris cet aspect en compte dans son devis.

### 8.2 Rapport de la Commission des bâtiments

Le Président cède la parole à Mme Séverine Dehais pour la lecture du rapport de la Commission des bâtiments.

M. D. Mayor demande s'il y a des questions ou des remarques, puis s'adresse à la Municipalité pour savoir si elle souhaite apporter des informations supplémentaires.

M. P. Dehais explique qu'ils n'ont pas vraiment d'informations supplémentaires, mais qu'ils ont mentionné l'état de la toiture dans le préavis. Le bâtiment est globalement sain au niveau de la charpente, les bases sont encore saines, mais la couverture s'abîme et commence à dégrader un certain nombre de choses, notamment à la cuisine où il y a beaucoup d'infiltrations d'eau. Il serait dommage de laisser le bâtiment se dégrader davantage. Il pense donc qu'il est urgent de remettre cette couverture à jour.

M. J.-M. Berguer tient à préciser que la Commune de Mollens ne peut pas supporter les coûts d'une réfection totale. Il faut penser à l'urgence : l'urgence, c'est de refaire la toiture. Toutefois, avec ces travaux sera prise en compte la suite éventuelle des travaux, afin qu'ils ne soient pas obligés de refaire des travaux pour adapter, par exemple, l'absorption du son lors des soirées fanfare.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 08/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour réaliser la réfection d'urgence de la toiture de la Halle des fêtes
- oui le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- oui le rapport de la Commission des bâtiments,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis à l'unanimité.

### **9. Rapport des délégué-e-s du Conseil général**

Mme Nicole Mayor nous fait le point sur la situation du projet de construction de la Fondation Baud. Une opposition a été soulevée, mais a été retirée par la suite. Le jury a été constitué pour choisir le projet de construction. Le projet se déroulera en plusieurs phases. Un cahier des charges a été établi pour recenser tous les besoins de la Fondation. Un groupe de travail a été constitué avec les cadres et les employés ont également donné leur avis. Ce cahier des charges a été présenté au Canton, qui l'a accepté, puis au conseil de fondation, qui l'a également accepté. Dans ce cahier des charges, c'est principalement le canton qui donne les directives. Il doit y avoir des non-professionnels, composés de la directrice, des cadres de l'institution, du service technique, etc. Mme N. Mayor en fait également partie. Le nombre de professionnels et de non-professionnels doit être le même. Le concours a été ouvert le 1er octobre. Le 27 octobre, une visite du site sera organisée avec les architectes. Le rendu du projet est prévu pour le 13 février 2026, la publication des résultats pour avril 2026. Un vernissage et une exposition sont également prévus en avril 2026. Le projet commence vraiment à prendre forme.

### **10. Informations de la Municipalité**

M. J.-M. Berguer nous annonce que la remise des travaux effectués sur le chemin de Luze a eu lieu hier. Celui-ci est également rouvert à la circulation depuis hier. L'État a reconnu les travaux qui y ont été effectués et le montant de la subvention qu'il accorde. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a 30'000.- francs de moins sur le décompte final. Quant à l'AIEBBM, ils ont effectué un captage et un forage à une trentaine de mètres du forage actuel et ont reçu les résultats des analyses, qui ont révélé que la qualité de l'eau est exceptionnelle. L'État a un projet de regrouper l'ensemble des réseaux d'eau des communes. La Municipalité n'est pas favorable à cette démarche car l'eau représente une richesse pour le village. À la suite de la présence de fer et de manganèse, il nous communique qu'ils doivent installer un dispositif pour oxygéner l'eau de pompage et de forage.

Au vu des analyses de la qualité de l'eau, M. P. Gendret se demande si elle sera acide ou hypercalcaire.

M. J.-M. Berguer dit que cela reste une eau dure.

Au niveau de la Municipalité, il informe qu'ils arrivent dans le schéma du MCH2, ce qui fera une énorme différence d'approche au niveau financier pour eux comme pour nous. Ils avancent bien et ont la chance, grâce à la boursière, d'être pris en charge par la responsable cantonale chargée de la mise en place du MCH2 dans des communes comme la nôtre. La semaine prochaine, ils commenceront à établir le budget selon la méthode MCH2. Lors du dernier Conseil de cette année, un préavis obligatoire sera présenté, car toutes les communes qui possèdent MCH2 doivent l'accepter. En tout cas, plus il étudie le dossier, plus il se rend compte qu'il y a du positif : au-delà du changement du plan comptable, cela met toutes les communes sur le même pied d'égalité.

M. J.-M. Berguer tient à faire un ajout concernant les forêts : il y a eu une augmentation des coupes à cause du bostrich. Ils vont donc augmenter les volumes d'exploitation, ce

02.10.2025 – Séance n° 17 de la législature 2021-2026

qui augmentera les recettes. Ils devraient donc s'équilibrer en arrivant à vendre le bois « bostriché » à un prix assez intéressant, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Ils ont donc plus de frais d'exploitation, mais aussi plus de recettes, et devraient donc tenir le budget tel qu'il avait été fixé.

Mme A. Deillon poursuit avec des informations concernant des modifications de la signalisation routière, décidées par la Municipalité à la suite de constats et de remontées de la part de citoyens concernant certains endroits du village, notamment :

Chemin des Ochettes : interdiction de circuler excepté pour les riverains et les exploitants agricoles et forestiers,

Chemin des Oies : interdiction générale de circuler, sauf pour les exploitants agricoles et forestiers. Et sur le petit chemin qui passe par-dessus l'Étreuble, la circulation sera interdite à tous, y compris aux cavaliers,

En Bas-la-Scie : il y aura un panneau de sens unique depuis la rue Neuve en direction de Bas-la-Scie. La circulation dans l'autre sens sera donc interdite, sauf pour les cyclistes,

Place du Château : il y aura une place de parking officielle pour l'employé communal,

En Forchy : rétrécissement de route vers Berolle ; il y aura une priorité pour ceux qui arrivent depuis Berolle afin d'éviter que les automobilistes ne montent sur le trottoir. Des pôles-cônes (souples) seront installés pour dissuader les véhicules de griller la priorité. Il s'agit de bornes amovibles prévues aussi pour le passage des tracteurs.

Mme A. Deillon nous fait ensuite un retour sur les toilettes du Caveau, restées ouvertes depuis le dernier Conseil. Il n'y a pas eu de problème de dégradation ou de salissure excessive, donc la Municipalité va poursuivre l'expérience, dans l'espoir que cela dure.

M. J.-M. Berguer dit, concernant la vente de la Forge, que tout ce qui a été discuté va dans le bon sens. Ils sont actuellement bloqués avec les notaires pour des problèmes techniques, c'est-à-dire des problèmes de géomètre, de registre foncier et administratifs. Ils mettent néanmoins la pression sur M. Voruz pour que cette affaire soit réglée d'ici la fin de l'année.

M. R. Santschy demande ce qu'ils entendent par « riverain autorisé » en ce qui concerne la signalisation aux Ochettes.

Mme A. Deillon, explique que les riverains désignent toutes les personnes qui y vivent, celles qui leur rendent visite ou les entreprises qui y effectuent des travaux.

Mme Mayor demande s'il y aura des radars pour faire respecter la limitation de vitesse à 30 km/h, car elle a remarqué que certaines voitures passaient très vite.

Mme A. Deillon dit qu'il y en a déjà eu et qu'il y en aura d'autres.

M. J.-M. Berguer explique que pour l'éclairage public, la Romande Énergie a délégué la télégestion à une entreprise, malheureusement en faillite. Maintenant, la Romande Énergie a un nouveau gestionnaire, mais l'ancienne entreprise a pris les logiciels de télégestion, donc tout doit être reconstitué, ce qui est assez compliqué.

M. P. Dehais a déclaré qu'il comptait se représenter pour la prochaine législature, de 2026 à 2031.

Mme Christelle Meyer annonce qu'elle mettra un terme à son mandat à la fin de la législature.

Mme A. Deillon nous informe également qu'elle ne se représentera pas non plus pour la prochaine législature.

M. J.-M. Berguer s'engage pour la prochaine législature 2026-2031 mais il nous informe qu'il arrêtera dès qu'il y aura une équipe qui fonctionne.

Mme C. Meyer nous informe qu'ils organiseront une assemblée villageoise le 20 novembre 2025 afin d'informer l'ensemble de la population de leurs actions et peut-être de susciter des vocations. Ils enverront un tout-ménage.

M. J.-M. Berguer précise que tout le monde est le bienvenu et que le top serait de dresser une liste à cinq, afin qu'ils puissent déjà préparer la suite.

### **11. Propositions individuelles et divers**

Le Président nous informe qu'il y a deux postes un peu plus difficiles à pourvoir pour le Conseil : celui de Président et celui de Secrétaire.

M. D. Mayor nous informe qu'il se représentera en tant que Président pour la prochaine législature 2026-2031, mais si quelqu'un souhaite se présenter, il nous encourage à le faire. Il explique que c'est un poste intéressant et que plusieurs choses ont été mises en place pour faciliter le travail : tout a été mis en ligne, par exemple.

Le Président nous informe que le poste de Secrétaire sera à pourvoir, car Mme Zara Flamigni a décidé d'arrêter à la fin de la législature. Il nous invite à venir poser des questions pour en savoir plus sur le travail, soit à lui, soit directement à Mme Z. Flamigni.

M. Alexandre Rosset a constaté la présence de frelons asiatiques. Il l'a signalé aux autorités compétentes, mais il trouve qu'il serait bon d'examiner les environs de la forêt, car ils viennent dans son champ, mais il n'a rien constaté chez lui.

M. J.-M. Berguer, confronté à quatre nids de frelons asiatiques, a contacté des apiculteurs qui disposent de drones de reconnaissance et de destruction. Leur coût est de 300 fr. par nid, alors que si l'on passe par une entreprise, il faut plutôt compter 600 fr. par nid. C'est en fait au propriétaire privé de s'en charger.

M. P. Gendret, qui fait partie de la société des apiculteurs de Bière, dit que les apiculteurs sont formés à ce sujet. Il dit qu'effectivement, l'État ne prend pas en charge les coûts. Le Canton ne veut pas non plus entrer en matière.

Mme L. Baudin demande si l'appartement des Tilleuls, qui est désormais vacant, sera loué.

M. P. Dehais dit qu'ils ont fait l'état des lieux hier. Il y a un certain nombre de choses à prévoir pour le remettre en état, car il y a des problèmes de moisissure et de peinture à refaire, mais oui, il est prévu de le relouer.

M. R. Santschy ressort une question déjà soulevée lors de précédents Conseils concernant le marais. Il demande s'il est possible d'aménager le chemin afin que les personnes puissent se balader même en cas de pluie.

M. J.-M. Berguer dit qu'il se bat depuis 20 ans sur cette question et affirme clairement que la faute revient au canton. Il avait proposé de construire un pont en bois, mais le projet a été rejeté par le canton.

M. R. Santschy dit qu'il s'agit d'un chemin pédestre et qu'il n'est pas mentionné que l'accès est fermé par temps de pluie.

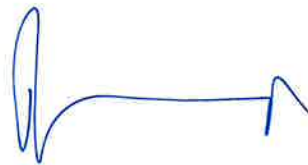
M. J.-M. Berguer affirme que toutes les propositions ont été refusées.

Mme A. Deillon précise qu'il s'agit d'une zone de réserve fédérale, ce qui complique les choses. Cependant, ils ont reçu la DGE pour une autre raison et ils en ont profité pour leur poser la question. Il semblerait qu'il y ait une solution en cours de réflexion. Ils sont en effet en train de rédiger un projet à leur présenter pour pouvoir intervenir. Cela permettrait de rendre le chemin praticable en permanence, tout en préservant la régulation des eaux. Les frais seraient intégralement à la charge du Canton. Donc, c'est en cours.

M. N. Bally se souvient qu'à l'époque, les pompiers utilisaient un barrage sur le Verron afin de disposer d'une réserve d'eau suffisante en cas d'incendie. Aujourd'hui, le barrage est inutile, il ne reste que 40 cm d'eau, tellement le fond est envasé, et toute l'eau passe par-dessus la parcelle. Si ce cours d'eau avait été rayé, cela ne se serait pas produit.

Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le 4 décembre 2025 et il lève la séance à 21h37.

Le Président :



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni